Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260212-2026_120206-DE

COMMUNE DE TAUPONT (56800)
DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, le Conseil Municipal de la commune de TAUPONT dûment convoqué le six février, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la Présidence de M. Jean-Charles SENTIER, Maire.

PRÉSENTS : M. SENTIER, M MAHIAS , M LE GAL, M LUCAS, Mme LE RENARD, M LEVOYER, Mme BLANDEL, M ZANUTTO, M COUDE, M PERRICHOT, Mme FRANCHE, M DEBOIS, Mme IAFRATE, M LE RUYET, Mme POYAC-RICHARD

ABSENTS ET EXCUSÉS / POUVOIR :

Mme BARATIN ayant donné pouvoir à Albane FRANCHE

Mme CHARDOLA ayant donné son pouvoir à Daniel LE RUYET

Mme DELSAUT Annick ayant donné son pouvoir à Jean-Charles SENTIER

ABSENTE EXCUSÉE:

Mme Océane BOUSSICAUD

Secrétaire de séance : M LUCAS

Conseillers	19
Présents	15
Absents	1
Pouvoirs	3

Votants	**18**
Exprimés	**18**
Pour	**18**
Contre	**0**
Abstentions	**0**

Délibération n° D 06-2026

6- Extension des services techniques et local associatif D 06-2026

M Philippe MAHIAS, Adjoint au Maire, explique les faits :

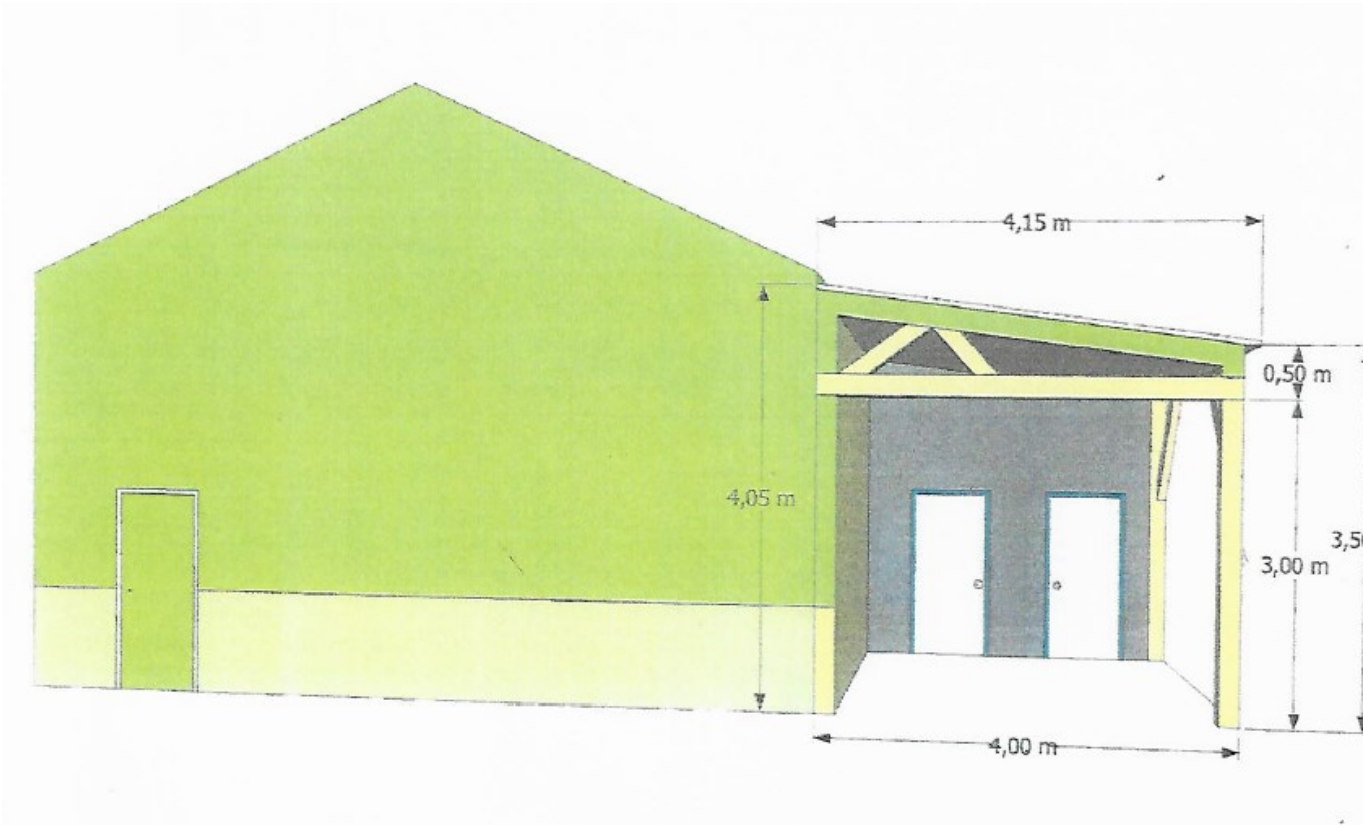
Suite au déménagement du GACT, qui a accepté de déménager suite à l'installation du réseau de chaleur dans le sous-sol de la salle des fêtes, dans des locaux temporaires.

En parallèle l'ACCA (société de chasse) a des locaux trop restreints qui ne répondent plus à leurs besoins et aussi du fait de la féminisation de la pratique qui demande de nouvelles mise aux normes.

La maîtrise d'œuvre de ce projet est assurée par les services techniques et les élus en charge du technique.

Comme validé par la commission finances et les dépenses prévues au budget de 2025, la commune dépose un permis de construire pour les 72 m2 d'extension.

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260212-2026_120206-DE





Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 056-215602491-20260212-2026_120206-DE

➢ **Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- D'ACCEPTER les propositions d'agrandissement du bâtiment des services techniques.

- **DE DEPOSER** un permis de construire afférent à cet agrandissement.

-**DE DONNER** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en mairie les, jours, mois et an en susdits.
Pour extrait

La secrétaire de séance :
M Maxime LUCAS

Le Maire, le 12 février 2026
M Jean-Charles SENTIER

MAIRIE DE LAUPONT
MORBIHAN